

n°10 - Réunion sociocratie - mercredi 10 novembre 2021

vocabulaire que l'on peut utiliser pour être clair:

- un **tour de table** : la parole est donnée successivement à chacun
- **tour de parole** : le facilitateur donne la parole à celui qui le demande

Tour de table, et tour de parole un seul parle les autres écoutent, ce sont pas des discussions

Ceci est une proposition pour la rencontre.

1) Comment on se sent là, aujourd'hui

Tour de table :

2) Repréciser

- facilitateur et / secrétaire
- durée : 2h ?
- J'ai retenu à la réunion précédente que nous avons 2 objectifs pour cette rencontre du 10 novembre :
 - Un objectif de fond : **fonctionner en appliquant la méthode sociocratique pendant nos rencontres**, nous pourrions le pratiquer pour celle-ci. (oui = ok / si non (expliquer))
 - **Préparer la réunion du groupe de Poitiers** pour éclaircir et finaliser la situation pratique et constitutionnel des membres appartenant au groupe LVN et les autres (anciens associés)
(oui = ok / si non (expliquer))
- Je propose en début valider ce rappel par un tour de table

Tour de table

3) Ordre du jour

Seulement nommer les points proposés pour la rencontre sans développer

4) Déroulement des points mis à l'ordre du jour

Faire une variante de la procédure de prise de décision

1. en écoutant chaque proposition séparément avec les étapes :
(1) la proposition, (2) clarification, (3) ressentis, (4) objections, (5) les modifications en laissant la validation. (*Attention de pas perdre de temps dans l'étape modifications, on sera plus précis sera dans celle qui sera choisi, ou en mixant des propositions*)
2. On écoute de nouveau la proposition avec les modifications récupérées au passage et on repasse tous le processus avec un fin la validation.

5) Tour de ressenti

La proposition de Georges

Le mouvement LVN à simplifié l'appartenance au mouvement :

Une seule forme d'appartenance existe : ce sont **les adhérents**.

Il n'y a plus d'associés (même si cela n'est pas encore passé pour tout les groupes), plus de péréquation, ils ont une cotisation à régler + citoyen et le supplément optionnel est considéré comme don.

Si les associés n'existent plus, ceux qui dans la pratique ont des liens avec le groupe sont des **sympathisants**, ils ne sont pas adhérents, pas associés, donc complètement indépendant. C'est le groupe dans son autonomie qui fonctionne comme il le désire et établit des règles pour les différentes activités.

Donc la proposition est d'adopter ce fonctionnement qui a voulu simplifier en tenant compte de beaucoup de paramètres et dans le cadre d'une redynamisation du mouvement.

Les problèmes pratiques seront à régler plus tard, au moment où ils se posent

----- Proposition d'Alain

Au sein du mouvement LVN une seule forme d'appartenance existe maintenant : ce sont les adhérents. Il n'y a plus d'associés et plus de péréquation.

Les adhérents ont une cotisation à régler + citoyen et le supplément optionnel est considéré comme don.

Les ex-associés, qui ne souhaitent ni cotiser ni faire un don, pourraient faire partie d'une association locale, sur la base d'une cotisation légère. (12€ par exemple payés par tous et appelé par exemple Groupe Local VN). Elle existe virtuellement dans chaque groupe.

Réunissant tout le monde, elle fonctionnerait dans ses statuts sur la base d'une charte simplifiée, inspirée des valeurs du mouvement.

Elle donnerait droit d'accès aux ateliers du groupe ainsi qu'aux activités conviviales du groupe qui n'intéressent pas la vie du mouvement national.

Cette proposition aurait plusieurs vertus

- Celle d'un engagement clair des ex-associés à des valeurs partagées par tous (engagement indispensable au fonctionnement vertueux des ateliers et au pb d'assurance)
- Celle de constituer, sans contrainte lourde d'adhésion, un pôle d'attractivité autour de principes et d'activités partagés localement.
- Elle serait ainsi pour des nouveaux « potentiels » une réelle antichambre d'engagement structurée et fidèle, proche du noyau dur local.
Elle représenterait pour les anciens une distance acceptable au mouvement LVN tout en maintenant un principe inclusif.

Proposition Française

Le congrès de LVN d'octobre 2020 a voté pour un seul mode d'appartenance au mouvement, des adhérents versant une cotisation de base de 60,00€ ajouté à cela 24 € d'abonnement à Citoyens, soit 84 € auquel ils peuvent ajouter un don en fonction de leurs choix propres.

Il est proposé aux ex-membres associés (devenus sympathisants) une cotisation de 10 € pour concrétiser leur lien à l'association locale. C'est au travers de ses actions : ateliers, soirées ou WE à thèmes, vacances communautaires, qu'ils apportent leurs compétences et leurs savoirs faire dont on ne saurait se passer.

Ils reçoivent en retour, une logistique et une dynamique propre au fonctionnement de l'association locale, tout en respectant leur souhait de ne pas adhérer à LVN fédéral.

Cette cotisation permettrait aussi de financer une assurance, couvrant leur participation à toute activité et manifestation, puisque l'assurance fédérale couvre seulement les membres adhérents.

Au sein du mouvement LVN une seule forme d'appartenance existe maintenant : ce sont les **adhérents**. Il n'y a plus de péréquation ni d'associés. Les adhérents versent une cotisation de base de 60,00€ plus 24 € d'abonnement à Citoyens, soit 84 €. Ils peuvent ajouter un don en fonction de leurs choix propres.

Dans le cadre de l'**autonomie** des groupes qui ont la liberté de s'auto-organiser, le groupe de Poitiers ouvre aux **sympathisants** de participer aux activités et actions du groupe : ateliers, soirées ou WE à thèmes, vacances communautaires, etc. Cette participation en contre partis demande pour son fonctionnement un cadre associatif qui est celui de « l'association LVN Poitiers ». La cotisation à cette association est de 10€ par an. Cette cotisation permet d'assurer divers frais d'assurance lors des activités.